

CONTRAT DE LOCATION

entre

LA MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD ci-après nommé "le locateur"

et

Nom du locataire : _____ Entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Date de location : Jr : _____ Date : _____ Heure début : _____ Heure fin : _____

Type d'évènement : _____ Nombre de personnes : _____ Date anniversaire : ____/____/____

Local	Prix unitaire (pour 24 hrs)	Quantité	Total	Initiales pour la visite	
				Locateur	Locataire
Salle Marc Bieler	175.00 \$				
Salle FADOQ (sous-sol, incluant frigo et four)	100.00 \$				
Salle des Loisirs	75.00 \$				
Cuisine 25\$/ chambre froide 25\$	25.00 \$ch.				
Location nappes en tissu	4.00 \$ ch.				
Breuverages	0.75\$/pers.				
Collations	1.00\$/pers.				
Autres					
Commentaires : _____		Sous-total :			
_____		TPS :			
_____		TVQ :			
_____		* Permis de réunion :			
		Total :			

*Permis de réunion (\$43.50 ou \$86.00) demandé par locateur ou Municipalité. Posté le : ____/____/____

Les parties conviennent ce qui suit :

- 1 - Le locataire déclare avoir visité les locaux ci-dessus, et les accepter dans l'état où ils se trouvent (initiales à apposer au tableau ci-haut).
- 2 - Le locataire est responsable de tous les dommages causés à l'immeuble, au mobilier et aux accessoires durant la période de location.
- 3 - Un acompte minimal de 20 \$ doit être versé à la signature du présent contrat. Aucun remboursement n'est accordé en cas d'annulation. Un dépôt de 200\$ est exigé en cas de bris. Il sera remis au locataire après vérification des lieux.
- 4 - Le locataire s'engage à n'occuper que les lieux loués. L'accès aux autres locaux est interdit.
- 5 - Le ménage et l'entretien est sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford. Le local doit être remis dans un état de propreté acceptable à la fin de la location.
- 6 - Si le locataire est âgé de moins de 18 ans, un parent ou tuteur devra signer ce contrat de location, et la présence d'un adulte sera obligatoire durant les heures d'utilisation de la location.
- 6- Tous les enfants doivent être sous la surveillance constante d'un adulte.
- 7- La responsabilité d'assurer la sécurité des utilisateurs lors de la période de location incombe au locateur. Les mesures et moyens d'évacuation doivent être connus de tous les utilisateurs.

	Montant	Mode de paiement	Date du paiement	Initiales
Acompte versé :	\$			
Dépôt :	\$			
Solde à verser :	\$			
Autre :				

Signature du locataire : _____ Date de réservation : _____

Signature du représentant de la municipalité : _____